



**AVENANT AU DOCUMENT PROJET CONCERNANT LA MISE EN PLACE
D'UN PROGRAMME DE VALORISATION DURABLE
DES KSOUR ET KASBAH DU MAROC.**



Considérants

- Vu le document projet signé entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en date du 6/11/2014 ;
- Vu la nécessité d'honorer les engagements pris avec les différents partenaires, surtout au plan local (provinces, Conseils Provinciaux, Communes Territoriales, populations, etc) ;
- Vu la nécessité de consolider les résultats enregistrés par la mise en œuvre du programme pilote de valorisation durable des ksour et kasbah ;
- ET compte tenu de l'impératif d'une meilleure gestion de la phase transitoire et sans coupure entre l'achèvement du programme pilote et le lancement de la mise en oeuvre du plan d'action de la stratégie, en cours de finalisation, de valorisation durable des ksour et kasbah à l'horizon 2026 ;

Les deux parties conviennent ce qui suit :



Article 1 : Prolonger la durée d'exécution du programme de valorisation durable des ksour et kasbah jusqu'à fin juin 2022;

Article 2 : Exécuter les travaux restants dans les seize sites pilotes et honorer les engagements pris avec les acteurs locaux dans le cadre des conventions de partenariat relatives à la valorisation des ksour situés dans les provinces de Figuig et de Ouarzazate ;

Article 3 : Doter le programme d'un budget additionnel de 120 MDHS, soit l'équivalent de (13 083 297,00 USD) répartis entre :

- MATNUHPV : 118,9 MDHS.
- PNUD : 1,1 MDHS.

Article 4 : Le gouvernement mobilisera sa contribution, conformément à l'échéancier suivant :

| <u>Date d'échéance</u> | <u>Montant (MAD)</u> |
|---------------------------------------|----------------------|
| (a) A la signature du présent avenant | 18 000 000,00 |
| (b) 2021 | 50 900 000,00 |
| (c) 2022 | 50 000 000,00 |

Les deux dernières échéances seront transmises après présentation d'un rapport sur l'utilisation d'au moins 80% des fonds de l'échéance précédente.

**Le Ministère de l'Aménagement du
Territoire National, de l'Urbanisme, de
l'Habitat et de la Politique de la Ville**

Ministre de l'Aménagement du Territoire
National, de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de la Politique de la Ville

Nouzha BOUCHARB

**Le Programme des Nations Unies
pour le Développement**

[Signature]



**Visa du Ministère de l'Economie, des
Finances et de la Réforme de
l'Administration**

Pour le Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration
Le Directeur du Budget

Signé: Fouzi LEKJAA



(*) Le programme d'exécution relatif à ce budget est joint en annexe.
(**) Ce montant a déjà été débloqué en date du 28/05/2021.